

Près de 9,4 millions d'euros d'investissement

Par

La rédaction

05/05/2021

1406



L'achat du bâtiment abritant actuellement le Lidl en vue de la création de futures halles constituera l'un des investissements majeurs

Les élus ont voté le budget lors du dernier conseil municipal, après avoir tenu un débat d'orientations budgétaires au cours duquel l'opposition s'est interrogée sur l'endettement des Beynolans.

La commune de Beynost n'augmente pas ses taux d'imposition en 2021. Cette bonne nouvelle pour le contribuable, s'accompagne d'un budget voté à l'unanimité qui s'équilibre à 6,88 millions d'euros en fonctionnement et 9,383 millions d'euros en investissement.

Celui-ci a été bâti pour répondre à trois préoccupations : la vie locale, la responsabilité environnementale et les déplacements. Cela se traduit par la création du cœur de ville, qui connaîtra une avancée majeure en 2021 avec le

rachat du bâtiment de l'actuel Lidl, chiffré à 1,2 million d'euros pour de futures halles. Les études pour le déménagement de l'accueil périscolaire seront lancées tout comme celles qui concernent le garage Oscar, racheté en 2019. S'ajoute à cela le déménagement de la police municipale, avec des services étoffés et une vidéoprotection renforcée, dans un bâtiment partagé avec l'agence postale communale. Du côté de la villa Monderoux, ce sera au tour de l'aile Nord d'entamer sa rénovation, estimée à 800.000e.

Des recherches systématiques de recettes supplémentaires pour financer les investissements

Du point de vue du développement durable, les Beynolans seront invités à apporter leur contribution, à travers un budget participatif. Du changement est d'ores et déjà envisagé dans les assiettes du restaurant scolaire avec la disparition du plastique et une amélioration qualitative des repas. À terme, c'est la fabrication sur place qui sera étudiée. La remise en état de l'arboretum et l'éclairage public sont aussi au menu des réflexions.

L'amélioration du cadre de vie figure parmi les priorités, en aménageant des espaces de respiration arborés, comme le square Alex, la placette du Prieuré ou en illuminant le petit patrimoine...

La ville doit aussi s'adapter à sa croissance, avec la création de voiries adaptées. Des points particuliers sont déjà ciblés : le carrefour de la D1084, entre le chemin du Pont et la montée des Acacias, la boucle de la rue du Mas Brochet et la rue Saint Pierre, et la montée de la Demi-lune. La création d'un arrêt de bus dédié aux scolaires sur la D1084 fait aussi partie des projets. Pour chaque investissement, une recherche de subventions est effectuée de façon à diminuer le coût pour la commune. La participation des promoteurs aux aménagements, par le biais de partenariat, constitue un autre axe privilégié. La ville peut également compter sur les recettes provenant de la vente du terrain de l'EFS (950.000 euros) et des Bottes (1.680.000 euros), qui abondent ce budget 2021. Une réflexion est annoncée sur le devenir d'autres propriétés communales à valoriser pour le futur.

Les projets lancés, qui créeront de nouveaux services, risquent d'entraîner à terme une augmentation des dépenses de fonctionnement. Les élus comptent

toutefois contenir cette évolution en rationalisant au maximum, à travers des achats groupés par exemple, comme l'électricité. La commune emploie 78 agents. Les charges de personnel, qui représentent la moitié du coût de fonctionnement, sont dans le viseur : la polyvalence des agents, le redéploiement suite aux départs en retraite, la mise à disposition de personnel à d'autres communes peuvent permettre de maîtriser les coûts. Au rayon des points positifs, pour ce même fonctionnement : la disparition de l'état de carence pour la commune. Ponctionnée pour son manque de logements sociaux, la commune était, en sus, majorée au vu du manque d'efforts réalisé par le passé. Cette majoration est supprimée, avec un reliquat de 770.000 euros qui pourra être déduit du prélèvement annuel les deux prochaines années.

Des points de vue divergents sur la santé financière de la commune

Du côté de la dette, un emprunt de 8 millions d'euros a été débloqué en 2019, dans sa totalité. L'encours est de 1.669 euros par habitant, pour une moyenne régionale de 793e. Ceci porte le ratio de désendettement à 8,7 ans, tandis que le seuil considéré comme critique est estimé par les services de l'État à 12 ans. La commune dispose également d'un taux d'épargne brut de 16 %, allant bien au-delà des préconisations de 8 % de la Cour des Comptes. Lors du débat d'orientations budgétaires, l'opposition s'était notamment interrogée sur cet endettement, par la voix de Jean-Pierre Cottaz. Celui-ci soulignait le caractère exceptionnel des recettes de fonctionnement, grâce aux ventes de foncier et au transfert de la compétence assainissement. Il estime que la situation financière de la ville est "*fragile*" et "*préoccupante*". Le maire, Caroline Terrier, rejette ces termes. Elle rétorque que "*l'argent public n'est pas là pour être mis de côté*" et insiste : "*Il est important que les collectivités soient actrices*", soulignant que l'État leur demande de soutenir la relance.

Mais à terme, au vu des "*attentes de plus en plus nombreuses*" de la population, la majorité municipale n'a pas caché lors du débat d'orientations budgétaires que des réflexions étaient en cours sur la fiscalité. "*Beaucoup de*

communes s'interrogent sur une potentielle augmentation des taux des impôts fonciers." [...] "L'équipe municipale a choisi, car elle en a la possibilité encore cette année, de ne pas augmenter les impôts locaux." De même, si une amélioration des services est prévue, comme au restaurant scolaire, elle engendrera mécaniquement un coût supplémentaire pour la commune, qui devra décider de le répercuter, ou pas, aux bénéficiaires. Réponse en 2022.

C.B.